



PB/EM – N° 2023/005

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-069-216901009-20230131-2023\_005-DE

VILLE D'IRIGNY  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 JANVIER 2023

Publiée sur le site internet de la Commune le : 7 février 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 janvier 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 26

Nombre de Conseillers Municipaux votants : 29

Présidente : Madame Blandine FREYER

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien JACQUET

Membres présents à la séance : MMES et MM. FREYER – CITTADINO MAZOUZI – MERCIER – BILLAUD – DARCY – VERD – FAVRE - BOSGIRAUD da PASSANO - TABERLET - BERMOND – EMERY – BENATMANE – GAREL BAILLY - MOCHET - RANCHIN – SALAZAR - MARCHETTI ALLARD-BRETON - SANLAVILLE – OUANICH - JACQUET - DIGIER VERILHAC -

Membres absents excusés : Mme SABRAN-LACROIX : pouvoir remis à M. BOSGIRAUD – Mme MERLE : pouvoir remis à M. DARCY - Mme TEOLI : pouvoir remis à Mme MERCIER –

**Objet : Approbation du Budget Primitif du budget annexe « Patrimoine » - Exercice 2023**

Dans la continuité de la présentation du Budget Primitif du budget principal, les principaux éléments du Budget Primitif du budget annexe « Patrimoine » de l'exercice 2023 sont proposés, en équilibre sur chaque section, en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 247 600,00 €
- section d'investissement : 174 400,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL  
SUR PROPOSITION DU MAIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MÉTROPOLE DE LYON  
VILLE D'IRIGNY  
7 AV. DE BEZANGE  
CS 80002  
69540 IRIGNY

TÉL. 04 72 30 50 50  
FAX 04 72 30 50 59

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire sans indication de nom

[www.irigny.fr](http://www.irigny.fr)  
e-mail : [mairie@irigny.fr](mailto:mairie@irigny.fr)

**APRES AVIS DE LA COMMISSION URBANISME, ECOLOGIE URBAINE,  
ECONOMIES D'ENERGIE, ECLAIRAGE PUBLIC ET GESTION FINANCIERE**

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**PAR 23 VOIX POUR ET 6 VOIX CONTRE**

**ADOpte** le Budget Primitif du budget annexe « patrimoine » de l'exercice 2023, arrêté comme suit :

<b>SECTIONS</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
FONCTIONNEMENT	247 600,00 €	247 600,00 €
INVESTISSEMENT	174 400,00 €	174 400,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>422 000,00 €</b>	<b>422 000,00 €</b>

**PRECISE** que le budget annexe « Patrimoine » de l'exercice 2023 a été établi et voté par nature avec une présentation par fonctions.

**DIT** que le vote intervient au niveau des chapitres globalisés ou non pour la section d'exploitation et au niveau soit des chapitres "opérations" soit des différents chapitres globalisés ou non pour les opérations non affectées concernant la section d'investissement.